

Sujet : [INTERNET] Avis sur modification de la date d'échéance du respect des équilibres entre ressource et prélèvements

De : Marie BLANDIN <mdbl59@orange.fr>

Date : 22/05/2023 15:41

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : Marie Thérèse Zimmer <mtzimmer@orange.fr>, sos.rivieres@laposte.net

Objet : consultation SAGE Boutonne

Il me semble aberrant de différer une fois de plus le respect de la recherche d'équilibre entre ressource et prélèvements, d'autant que nous parlons de millions de mètres cube. L'évolution du climat engendre une raréfaction des flux et pluies, contribuant à de sécheresses plus précoces et plus fréquentes. L'état des nappes le prouve, alors que nous ne sommes même pas en été. La Charente maritime est touchée, même si elle n'est pas encore au niveau d'alerte domestique des Pyrénées orientales, où le Préfet ne parvient plus à répondre aux demandes de base des usagers. Les assèchements précoces des ruisselets, ruisseaux, affluents et cours d'eau détruisent la biodiversité aquatique pour laquelle la France a signé des engagements: faute de respect de ceux-ci, elle a déjà été condamnée pour négligence sur la qualité de la vie aquatique en milieu d'eau douce. Au delà de la faune, il y a d'autres usages sportifs, culturels, paysagers qui seraient menacés. Enfin ce n'est pas rendre service aux agriculteurs que de les encourager à persister dans un modèle cultural condamné à disparaître dans les années à venir: cette fuite en avant serait coupable pour leur modèle économique futur, parce qu'elle retarderait les mutations encore possibles. Retarder la mise en application de la modération des prélèvements contribue de plus à la confiscation d'un bien commun, l'eau, au profit de ceux qui sont suréquipés en matériel gigantesque, aux dépens des maraichers de proximité qui sont beaucoup moins consommateurs, et sont ceux qui approvisionnent le commerce local.

C'est pourquoi je souhaite qu'aucun retard ne soit prononcé dans les mesures prévues pour préserver la ressource, et **que la règle 1 du SAGE Boutonne ne soit pas modifiée.**

Marie-Christine Blandin, ancienne présidente du CR NPdC, Sénatrice honoraire
17400 Saint Jean d'Angély